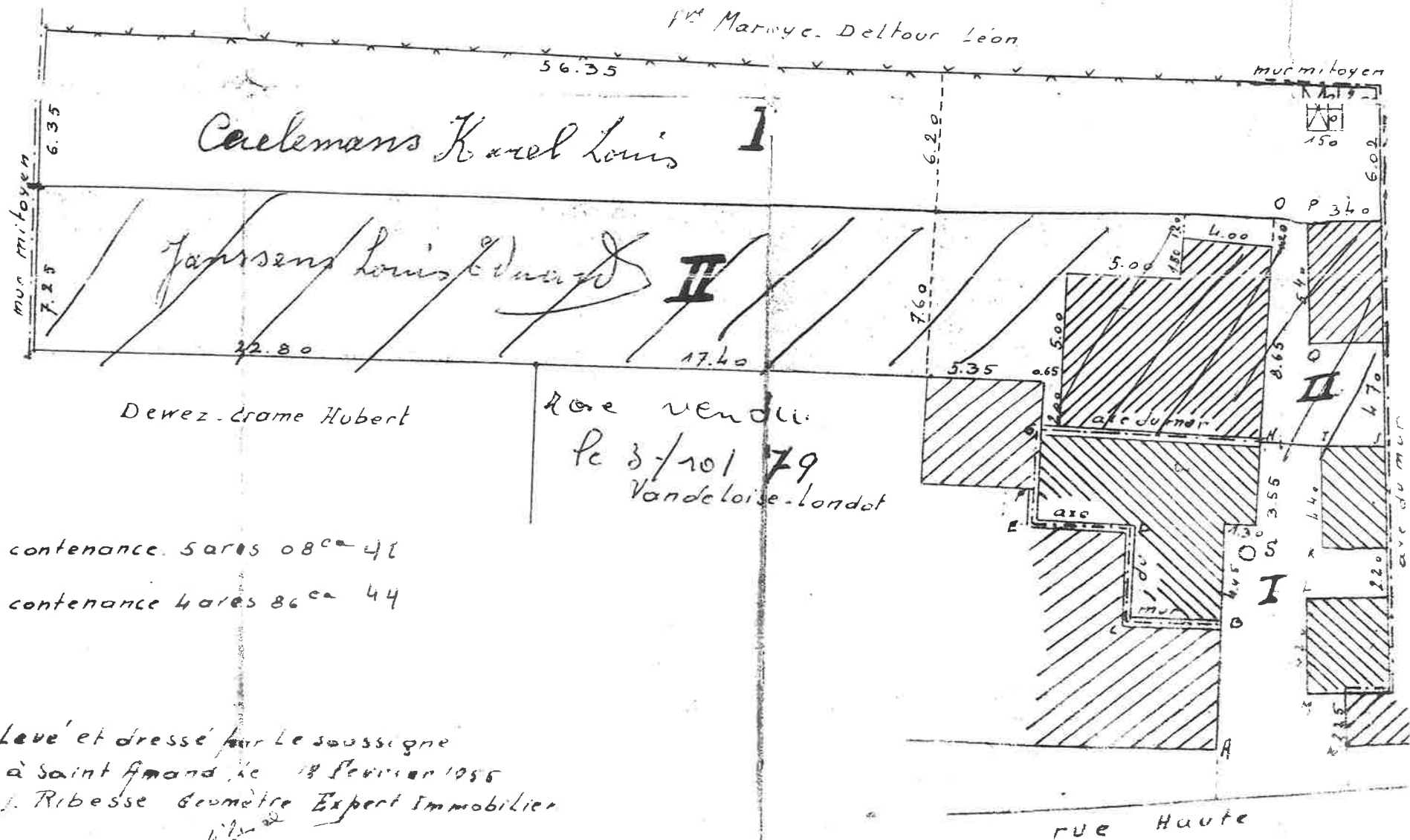


5° Pendant les six mois qui suivront la date de la vente le propriétaire du usage de la citerne marquée S sur le plan. ce délai lui est laissé pour le recouvrement des eaux pluviales de ses toitures et d'installer une cit. terrain.

Vandemouwer-Nico-Vas Tranz



- Lot I contenance 5 ares 08^{ca} 41
- Lot II contenance 4 ares 86^{ca} 44

Levé et dressé par Le sous-signé
à Saint Amand le 18 février 1955
J. Ribesse Géomètre Expert Immobilier

